



Obtention d'un titre de séjour

Par **vanille_old**, le **20/09/2007** à **16:31**

salut,

je suis algerienne mariée a un français,

g lconsulter plusieurs site et g meme appeler le consulat de france en algerie pour savoir si j'avais besoin d'un visa long séjour pour obtenir une carte de séjour et on m'a dit que oui depuis juillet 2006 c une nouvelle lois apperement.

le probleme est que j'ai un visa court séjour toujours valide et il n'expire qu'en juin 2008 et j'aurai pas le droit de demander un autre visa jusu'a epuisement ou expiration du visa court séjour.est'ce vrai??????

si vous avez des informations aider moi ça serai sympa merci?